Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE

SCIENCES POUR LA SANTÉ

ÉPREUVE C6 : EXPRESSION ET COMMUNICATION ÉCRITES ET ORALES

SESSION 2026

Durée : 2 h 30

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
SCIENCES POUR LA SANTÉ	3,0 (INDICATIF)

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ DE VALMONT, SITUATION FICTIVE

Cette épreuve porte sur la communication dans le champ de la santé. Elle évalue la capacité à confronter des documents, à dégager une problématique, à organiser une synthèse objective et à développer une réflexion personnelle argumentée.

Le dossier comporte deux documents. La partie 1 consiste en une synthèse des documents, sans prise de position personnelle. La partie 2 consiste en un essai argumenté répondant à la question posée. Les documents du dossier peuvent être cités ou reformulés, mais la synthèse ne doit pas se réduire à une succession de résumés.

Durée totale : 2 h 30. Barème : 20 points. Le document réponse DR 1 peut être utilisé pour préparer la confrontation des documents. Il n'est pas noté séparément et doit être rendu avec la copie.

PARTIE 1 : SYNTHÈSE DE DOCUMENTS (11 points)

Confronter les conceptions de la communication et dégager leurs enjeux dans le champ de la santé

À partir des documents DT 1 et DT 2, vous rédigerez une synthèse objective et organisée répondant à la problématique suivante : **Comment une communication fondée sur l'échange et l'écoute peut-elle contribuer à la compréhension et à la confiance dans une situation de santé ?**

Vous confronterez les idées des deux documents dans un développement cohérent. Vous ne donnerez pas votre opinion personnelle. Vous pourrez vous appuyer sur le tableau préparatoire du DR 1. Longueur indicative : 300 à 400 mots.

1.1 (11 points) Rédigez la synthèse demandée en faisant apparaître les idées communes et les différences entre les deux documents. Votre texte sera évalué selon la compréhension fidèle du corpus, la confrontation ordonnée des points de vue, la cohérence de l'organisation, la qualité de l'expression et le respect de la neutralité.

PARTIE 2 : ÉCRITURE PERSONNELLE (9 points)

Construire une réflexion argumentée sur l'écoute et la communication en santé

Vous développerez une réponse personnelle, structurée et argumentée. Vous pourrez mobiliser les documents, vos lectures, votre expérience et vos connaissances. Les exemples devront être expliqués et reliés à votre raisonnement. Longueur indicative : 250 à 350 mots.

2.1 (9 points) **Dans les échanges liés à la santé, peut-on communiquer efficacement sans commencer par écouter ?**

Vous répondrez à cette question en construisant une argumentation organisée et illustrée par des exemples précis.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : MICHEL DE MONTAIGNE, « DE L'ART DE CONFÉRER », ESSAIS, LIVRE III, CHAPITRE VIII

Référence : Michel de Montaigne, *Essais*, livre III, chapitre VIII, « De l'art de conférer », édition de 1588. Extrait en orthographe d'époque. Les repères de lignes sont indicatifs.

[Ligne 5] « Le plus fructueux et naturel exercice de nostre esprit, c'est à mon gré la conférence. J'en trouve l'usage plus doux que d'aucune autre action de nostre vie. Et c'est la raison pourquoy, si j'estois à cette heure forcé de choisir, je consentirois plustost, ce crois-je, de perdre la veue que l'ouïe ou le parler. Les Atheniens, et encore les Romains, avoient en grand honneur cet exercice en leurs académies. »

[Ligne 10] « En nostre façon de faire, il n'y a que la seule fin de l'estude et de la doctrine qui soit considérée ; les âmes et les corps, nous les abandonnons, comme choses sans valeur. »

[Ligne 15] « J'ayme et honore le sçavoir autant que ceux qui l'ont, et en son propre usage. Mais je ne l'estime pas à cette extrémité de valeur que quelques-uns luy attribuent. »

[Ligne 20] « Quand on me contrarie, on esveille mon attention, non pas ma cholere ; je m'avance vers celuy qui me contredit, qui m'instruit. La cause de la verité devroit estre la cause commune à l'un et à l'autre. »

[Ligne 25] Montaigne défend ainsi l'échange contradictoire comme exercice de l'esprit : la discussion suppose de prêter attention à autrui et de rechercher ensemble ce qui est vrai, plutôt que de considérer la parole comme un simple moyen d'imposer une opinion.

DT 2 : COMMUNICATION EN SANTÉ : INFORMER, ÉCOUTER, VÉRIFIER LA COMPRÉHENSION

Nature du document : texte de synthèse rédigé pour le sujet à partir des principes exposés dans l'Organisation mondiale de la santé, *Communicating risk in public health emergencies: A WHO guideline for emergency risk communication (ERC) policy and practice*, 2017. Texte adapté, non présenté comme une citation de l'OMS.

Dans une situation de santé, transmettre une information exacte ne garantit pas qu'elle sera comprise ni qu'elle sera jugée crédible. Les personnes concernées interprètent les messages à partir de leurs connaissances, de leurs inquiétudes et de leur expérience. Une communication utile doit donc prendre en compte ce qu'elles savent déjà et les questions qu'elles se posent.

L'écoute permet de repérer les incompréhensions et les préoccupations, mais aussi d'ajuster les explications. Elle n'exige pas de renoncer à la précision des faits : elle aide à les présenter de façon accessible, en distinguant ce qui est établi de ce qui reste incertain. Reconnaître une incertitude, expliquer ce qui est connu et indiquer ce qui sera vérifié peuvent soutenir la confiance davantage qu'une assurance excessive.

La communication est également un échange. Le professionnel ou l'institution transmet des éléments fiables, tandis que les personnes concernées apportent des informations sur leurs besoins et leur compréhension. Poser des questions, reformuler et vérifier ce qui a été retenu rendent cet échange plus

effectif. Dans une urgence, des messages cohérents, compréhensibles et régulièrement actualisés peuvent aider chacun à prendre des décisions adaptées.

Cette démarche a cependant des limites pratiques : le manque de temps, la difficulté à adapter un message à des publics différents et la circulation rapide d'informations contradictoires peuvent compliquer l'échange. L'écoute ne remplace donc ni la compétence ni la vérification des faits. Elle contribue à rendre l'information fiable plus accessible et à maintenir un dialogue dans lequel les questions peuvent être exprimées.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : préparation de la synthèse

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez le tableau en relevant les idées utiles à la problématique. Les notes peuvent être formulées sous forme de groupes de mots. Faites apparaître les rapprochements et les différences entre les documents.

Tableau synoptique de confrontation des documents

Axes de confrontation	DT 1 : Montaigne	DT 2 : Communication en santé	Rapprochement ou différence
Finalité de l'échange			
Place de l'écoute et de la parole d'autrui			
Conditions d'une compréhension ou d'une recherche commune			
Limites ou difficultés évoquées			

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.